

30^e Concours National des Crémants

Chers adhérents,

Le 30^e Concours National des Crémants devrait se tenir **le 6 mai prochain** dans les différentes régions en raison de la crise sanitaire. Espérons que ce sera la dernière édition dans ces conditions.

Aussi, une formule exceptionnelle du Concours National des Crémants sera une nouvelle fois organisée cette année. Cette formule aura pour avantage de limiter les déplacements des dégustateurs dans le respect des restrictions liées à la crise sanitaire.

Les Crémant de Bordeaux seront donc **dégustés à Bordeaux** et la date du **6 mai 2021** a d'ores et déjà été retenue.

Période d'inscriptions : du lundi 8 mars au mercredi 7 avril (date limite d'inscription)

Date limite de dépôt des échantillons : le vendredi 9 avril

Lieu de dépôt des échantillons : Planète Bordeaux

1/ LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription des échantillons devra se faire exclusivement via le **SITE INTERNET** de la Fédération Nationale. **Attention, les fiches d'inscription de vos vins et le règlement ne seront plus envoyés ni par courrier, ni par mail.**

Lors de l'inscription en ligne, vous devrez obligatoirement fournir pour chaque lot :

1. Le certificat d'analyse, qui devra obligatoirement indiquer l'identification de l'échantillon et comprendre les dosages suivants :

- ⇒ sucres : glucose et fructose exprimés en g/l
- ⇒ titres alcoométriques volumiques acquis et en puissance exprimés en % vol
- ⇒ acidité totale exprimée en méq/l
- ⇒ acidité volatile exprimée en méq/l
- ⇒ anhydride sulfureux total (SO₂ total) exprimé en mg/l
- ⇒ surpression due au CO₂ exprimée en bars

2. La déclaration de tirage du lot concerné.

3. Les modalités de paiement pour chaque lot (soit par chèque soit par virement).

Une fois l'inscription du lot validée, vous recevrez automatiquement un mail en retour à titre de justificatif.

Lors de l'inscription en ligne, merci de procéder avec une vigilance particulière à la saisie des données, en respectant strictement les majuscules/minuscules pour permettre une écriture propre des palmarès/diplômes.

Exemple :

SARL DUPONT Henri et Fils
17 Place du Général de Gaulle
68000 COLMAR
dpontetfils@gmail.com
0389200717

2/ LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Inscription de **5 Crémants maximum** par sous-catégorie et par raison sociale.
2. Dépôt de **6 échantillons** par vin présenté (ne pas tenir compte des « 3 » demandés sur le règlement), uniquement en bouteilles de 75 cl – **le numéro de lot utilisé lors de l'inscription sur le site devra figurer sur chacune des 6 bouteilles**. Le solde des bouteilles des vins médaillés servira à être présenté à la promotion des lots primés.
3. Chaque échantillon admis à concourir devra provenir d'un lot homogène, disponible dans une quantité minimum de 1 500 bouteilles de 75 cl et détenu en vue de la consommation.
4. **Les lots ayant été primés à l'une des trois éditions précédentes ne pourront pas concourir au présent concours.**

3/ LES MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La participation de vos échantillons doit être réglée directement au Syndicat des Bordeaux :

- par virement bancaire
- par chèque à l'ordre du Syndicat des Bordeaux

TARIF : 51,60 € par échantillon

4/ LE DÉPÔT DES ÉCHANTILLONS

Tous les échantillons sont à déposer à :

Planète Bordeaux -1, route de Pasquina - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU

Les cartons doivent être identifiés : « 30^{ème} Concours National des Crémants – 2021 – Région de Bordeaux » et accompagnés des documents suivants :

1. analyses de moins d'un an
2. déclaration de tirage du lot concerné
3. paiement *si par chèque, sinon justificatif de virement bancaire*
4. 2 jeux d'étiquettes (complètes) de la (des) référence(s) concernée(s).

La date limite de dépôt des échantillons à Planète Bordeaux est fixée au vendredi 9 avril 2021.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Reconduction de la catégorie cuvée Spéciale - CONCOURS 2021

En plus des 4 sous-catégories usuelles du concours (blanc brut, blanc millésimé, blanc de noirs, rosé), le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale a souhaité instituer une 5^{ème} sous-catégorie dédiée aux CUVÉES SPÉCIALES et intitulée comme telle.

Pourront y participer, et à condition des justificatifs nécessaires à joindre à l'inscription des échantillons, tous les lots ayant vieilli un minimum de 36 mois avant dégorgement, les cuvées extra-brut et les lots élevés en fûts de chêne.

Comptant sur votre participation et me tenant à votre entière disposition, je vous prie de croire, chers amis, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Dominique FURLAN

Président de la section Crémant de Bordeaux

